1L° 46
FRF 4° 27881
Coll FRC 23918

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR PORTE,

Sur le départ des conscrits du département de la Haute-Garonne.

Séance du 6 nivose an 7.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

JE viens réclamer en faveur de l'administration centrale et des administrations municipales du département de la Haute-Garonne les mêmes témoignages de satisfaction que vous avez accordés aux administrations des départemens qui vous ont rendu un compte satisfaisant de l'exécution des lois sur la conscription et la réquisition.

THE NEWBERRY LIBRARY

J'aurois sans doute une belle occasion pour louer le zele de ces administrateurs, le patriotisme et le bon esprit de leurs administrés, le dévouement des conscrits et des réquisitionnaires ; mais la modestie des uns et des autres me commande le silence : je m'en dédommage en pensant que vous aurez une bonne opinion de tous, quand vous saurez qu'il est parti du département de la Haute-Garonne quinze cents conscrits et deux mille quatre cents réquisitionnaires ; ce qui fait trois mille neuf cents hommes.

Dans ce nombre ne sont point compris les jeunes gens qui, sans être de la conscription ni de la réquisition, ont voulu aller partager la gloire et les périls des braves défenseurs de la patrie.

Tels sont, représentans du peuple, les résultats de la loi de la conscription, la plus belle institution qu'on ait pu donner à un peuple libre ; institution qui a sauvé dans ce moment la République, et dont les effets seront toujours étonnans, toutes les fois que l'exécution en sera comme aujourd'hui confiée à des administrations jalouses de justifier la confiance de leurs concitoyens, et de mériter celle du gouvernement.

Les administrateurs du département de la Haute-Garonne, à la députation de la Haute-Garonne.

Toulouse, le 29 frimaire, an 7 de la République française, une et indivisible.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Quoique nous ayons été, jusqu'à ce jour, exacts à informer le ministre de la guerre du départ des conscrits de notre département, nous ne tenons pas moins à honneur que nos collegues des autres départemens à faire aussi retentir la tribune du sénat français des succès que nous avons obtenus dans notre arrondissement.

Le nombre de nos conscrits partis pour l'armée d'Italie,

ou entrés dans le corps d'artillerie en garnison à Toulouse, s'éleve à plus de quinze cents, indépendamment de deux mille quatre cents réquisitionnaires qui, depuis le premier vendémiaire dernier jusqu'à ce jour, ont volé à de nouveaux combats, et, nous en sommes garans, à de nouveaux triomphes. Les uns et les autres se sont mis gaiement en route en chantant la Marseillaise et autres airs chéris de nos héros vainqueurs, et aux cris de *vive la République ! mort à nos ennemis !* En sorte que le contingent de ce département est d'environ quatre mille guerriers, dont l'attitude fiere et belliqueuse prouvera à nos lâches détracteurs que le département de la Haute-Garonne est toujours tel qu'il s'est montré depuis l'aurore de la révolution ; c'est-à-dire, constamment dévoué à la cause de la liberté, et entierement soumis à l'exécution des lois et au gouvernement républicain.

Veuillez bien, citoyens représentans, transmettre ces détails au Corps législatif, et l'assurer de notre persévérance dans les principes et le zele ardent qui nous animent pour le maintien et l'affermissement de la République et de la constitution de l'an 3, ainsi que dans notre haine pour le royalisme et l'anarchie.

Salut et fraternité.

Signé, LEYGAC, CAISSEL, CAMPARENC, DESBARREAUX.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Nivose an 7.